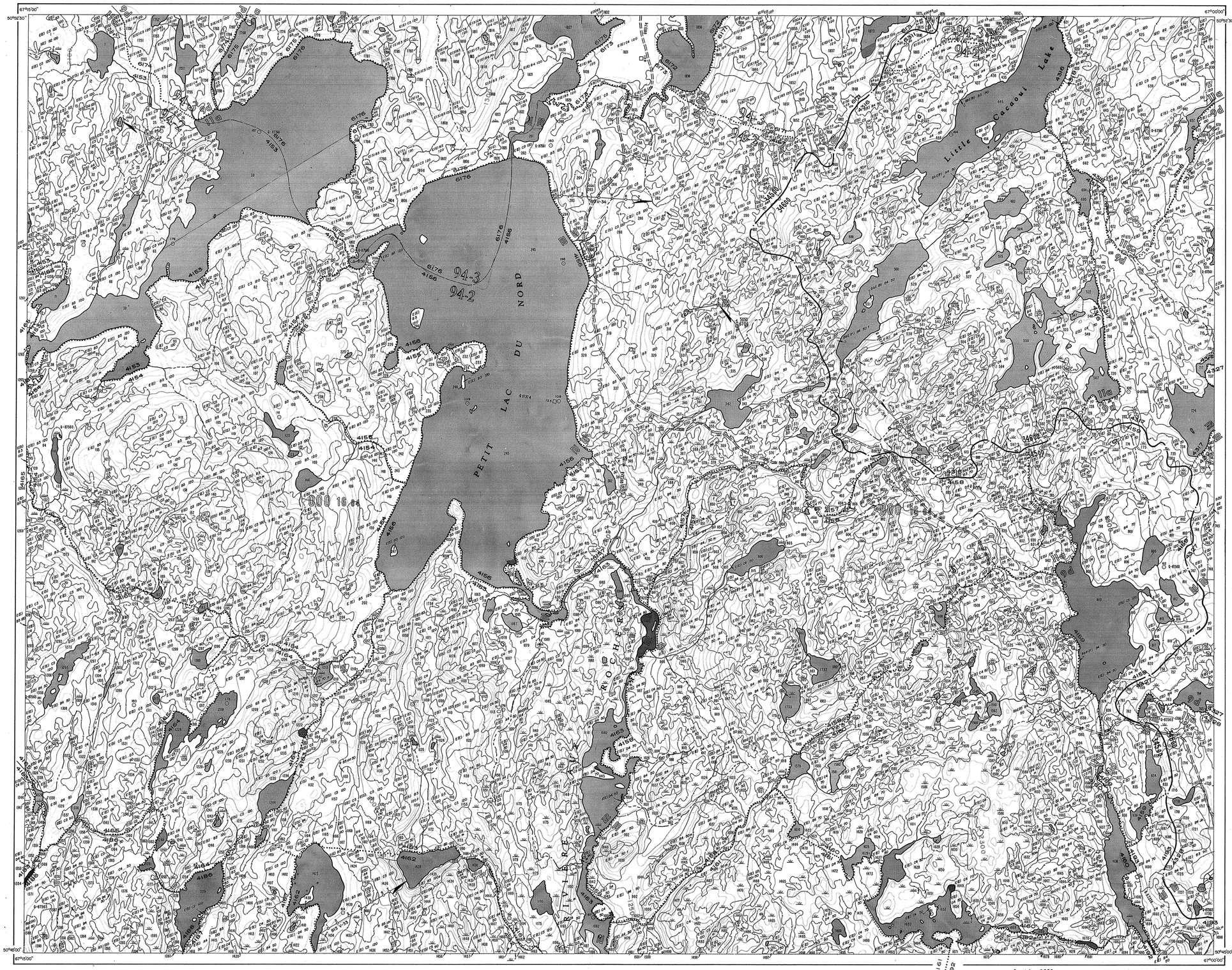

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe par bandes
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Plantation en plein (ou à jour)
Plantation à racines nues
Plantation en récipients
Plantation en mottes
Ensemencement
Récolte commerciale
Récolte dans les tiges isolées (dépérissement)

N.B. Ces interventions n'indiquent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pin rouge
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à pruche
— — (plantation)
Pessière
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya
— — à mélèze
— — à pruche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — à sapin et/ou épinette blanche (occupant plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — et/ou rouge (très occupant plus de 75% de la portie résineuse)
— — — avec épinette noire
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin gris
— — — avec pruche
— — — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin gris
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Pinède à pin gris
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin gris
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — avec pruche
— — — à sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Prucheraie
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
MÉLÈZIN
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze hybride)
— — (plantation de mélèze sorcier)

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris
— — — — — avec pin blanc
— — — — — avec pin rouge
— — — — — avec résineux
— — — — — avec pin gris
— — — — — avec épinette noire ou rouge
Bouleaux à bouleau blanc avec sapin
— — — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — — avec pin gris
— — — — — avec pin blanc
— — — — — avec pin rouge
Bouleaux à bouleau jaune avec résineux
Feuillus d'essences tolérantes avec pin blanc
— — — — — avec pin rouge
Peuplements avec sapin
— — — avec pin gris
— — — avec pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — avec épinette noire ou rouge
Peuplier faux-tremble
Cerisier rouge résineux
Cerisier résineux
Mélangés à feuillus tolérants
— — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
(plantation)
Bouleaux à bouleaux blanc et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
Peuplier faux-tremble
Cerisiers rouge
Cerisiers
— — à bouleaux blanc et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
— — à peupliers
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantations à feuillus
— — de bouleau blanc
— — de peuplier
— — de peuplier hybride
— — de frêne d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisse légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche inventoriés: ⊖ 1 à 50 % ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis total
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-100 "
120 "	101-120 ans

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
90-30 "	30-90 "
90-32 "	32-90 "
90-50 "	50-90 "
100-50 "	50-100 "
100-70 "	70-100 "

FORÊT INÉQUIENNE

Jin (jeune inéquienne): Plus d'1 dominance de haut, indéterminé, majorité des tiges entre 0 et 90 ans.
Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 ans.
Vieilleux inéquienne: Plus d'1 dominance de haut indéterminé, majorité des tiges comprise ds 90 ans.
Autres peuplements, majorité des tiges sont plus de 60 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (0m à 10m)	2 (10m à 13m)	3 (13m à 16m)	4 (16m à 19m)	5 (19m à 22m)	6 (22m et +)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	(vide)
Forte	31 à 40 %	*
Forte	41 à 50 %	**
Abrupte	51 % et plus	***

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : CROUBC-CONSEIL-RACINE LTÉE. (GLG 94-2)
SIGNATURE

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : BLAIS, MONDEL & ASS. (GG 96-3)
SIGNATURE

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E3 C2 c3 D2 m C1 c4 E3 D1
S1 — densitométrie
E3 — classe de pente
C2 — classe d'âge
c3 — perturbation
D2 — classe de hauteur
m — mélange d'essences
C1 — classe de pente
c4 — année de l'origine
E3 — origine
D1 — classe de hauteur
c3 — perturbation
C2 — classe d'âge
S1 — type de couvert

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 2
Unité de gestion — 24
Unité d'aménagement — 2*
Unité de sondage — 3*

000 16 04

Mode de tenure ou de gestion — 0
Bloc d'aménagement — 0
Concessionnaire ou autres — 0

Bassin hydrographique — 3
Bassin primaire — 4500*
Bassin secondaire — 0

Unité de gestion privée

Municipalité — 9
Division de recensement — 7
Municipalité — 0
Cadastre — 0

Parcelle — 4155 *
Région écologique — 11a*
Municipalité régionale de comté M.R.C. 920 SEPT-RIVIÈRES

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière { Photographie aérienne : 1987
Année de publication : 1988-89
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 15/6/87
Déclinaison magnétique 25° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-0-4 S.E.	22-0-3 S.O.	22-0-2 S.E.	22-0-2 S.O.
22-H-13 S.E.	22-H-14 S.O.	22-H-15 S.E.	22-H-15 S.O.
22-H-12 S.E.	22-H-11 S.O.	22-H-10 S.E.	22-H-10 S.O.

22 J/14 S.E.